

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AmOnI — Isabelle THOMAS

Version en vigueur au 1er juin 2025

Article 1 — Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par Isabelle THOMAS, exerçant sous le nom commercial AmOnI, auto-entrepreneur immatriculée sous le numéro SIRET 97919216800016, dont le siège social est situé au 14 rue Alfred de Vigny, 21490 Varois-et-Chaignot.

Les prestations concernées sont les suivantes :

- Bilan de compétences
- Actions de formation professionnelle (présentiel et/ou distanciel)
- Accompagnement et coaching professionnel

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande passée par un acheteur, qu'il soit un particulier (personne physique agissant à titre personnel) ou un professionnel (personne morale ou physique agissant dans le cadre de son activité professionnelle). Tout acheteur déclare adhérer sans restriction ni réserve aux présentes conditions générales dès lors qu'il passe commande.

Pour certaines prestations, des conditions particulières peuvent venir compléter ou modifier les présentes CGV. En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent sur les CGV.

Article 2 — Passation et confirmation de la commande

La commande est passée à l'issue d'un échange préalable (téléphonique, par messagerie ou par courriel) au cours duquel les modalités de la prestation et le tarif applicable sont présentés à l'acheteur.

Toute convention de formation, convention de bilan de compétences ou contrat d'accompagnement signé par l'acheteur vaut commande ferme et définitive, sous réserve du droit de rétractation prévu à l'article 4 des présentes CGV.

AmOnI se réserve le droit de refuser ou de suspendre une prestation à destination d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une prestation précédente, ou avec lequel un litige de paiement serait en cours. L'acheteur en est informé dans les plus brefs délais par écrit.

Article 3 — Prix et modalités de paiement

3.1 Prix

Les tarifs des prestations sont exprimés en euros. Isabelle THOMAS bénéficie du régime de franchise en base de TVA conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts. La mention « TVA non applicable, art. 293 B du CGI » figure sur les factures.

Les tarifs applicables sont ceux communiqués à l'acheteur lors de l'échange préalable et repris dans la convention ou le contrat signé.

3.2 Modalités de paiement

Le règlement s'effectue par virement bancaire, à réception de la facture, dans un délai maximum de 30 jours.

Les coordonnées bancaires d'AmOnl figurent sur chaque facture émise.

3.3 Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, dès le lendemain de la date d'échéance, l'application de pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros, conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce.

Ces dispositions s'appliquent aux acheteurs professionnels. Pour les particuliers, tout retard de paiement pourra donner lieu à une mise en demeure et, le cas échéant, à des poursuites judiciaires.

Article 4 — Droit de rétractation (acheteurs particuliers)

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, l'acheteur particulier dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation, à compter de la date de conclusion du contrat, dès lors que la transaction a été réalisée à distance (internet, courriel, courrier, téléphone) ou hors établissement.

Ce délai est identique quelle que soit la nature de la prestation : bilan de compétences, formation ou coaching.

L'exercice du droit de rétractation s'effectue par l'envoi du formulaire reproduit en annexe des présentes CGV, ou par toute déclaration dénuée d'ambiguïté, adressée à : contact@amoni-orientation.com.

Ce droit de rétractation n'est pas applicable aux relations entre professionnels.

Si l'acheteur souhaite que la prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation, il doit en faire la demande expresse. Dans ce cas, il reconnaît que l'exercice ultérieur de son droit de rétractation l'oblige à régler le montant correspondant aux prestations déjà réalisées, conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation.

Article 5 — Conditions d'annulation et de report

5.1 Annulation ou report du fait d'AmOnl

En cas d'annulation d'une prestation à l'initiative d'AmOnI, l'acheteur est informé au minimum 8 jours francs avant la date prévue. AmOnI propose alors soit le report de la prestation à une date convenue d'un commun accord, soit le remboursement intégral des sommes déjà versées.

5.2 Annulation du fait de l'acheteur — Formations et coaching

Pour les actions de formation et les séances de coaching :

- Annulation notifiée plus de 7 jours francs avant le début de la prestation : remboursement intégral des sommes versées.
- Annulation notifiée entre 2 et 7 jours francs avant le début de la prestation : facturation de 50 % du prix total de la prestation.
- Annulation notifiée moins de 48 heures avant le début de la prestation, ou absence sans notification : facturation de la totalité du prix.

Toute annulation doit être notifiée par écrit (courriel) à l'adresse : contact@amoni-orientation.com.

5.3 Cas particulier du bilan de compétences

Le bilan de compétences se déroule en plusieurs phases. En cas d'interruption en cours de bilan à l'initiative de l'acheteur, les séances déjà réalisées sont facturées au prorata du nombre d'heures effectuées, selon le tarif horaire défini à la convention.

En cas de force majeure dûment justifiée (maladie, accident, etc.), les parties conviennent d'un commun accord d'un report des séances sans pénalité.

Article 6 — Financement et subrogation de paiement

Lorsque la prestation fait l'objet d'une prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme financeur, il appartient à l'acheteur d'en informer AmOnI préalablement à la signature de la convention.

AmOnI transmettra directement les factures à l'organisme financeur désigné dans la convention. L'acheteur s'engage à régler la différence entre le coût total de la prestation et le montant effectivement pris en charge, sous réserve de réception de l'accord de prise en charge.

En l'absence de prise en charge confirmée, la totalité du prix reste due par l'acheteur.

Article 7 — Exécution des prestations

Les prestations sont réalisées en présentiel ou à distance (visioconférence), selon les modalités définies à la convention ou au contrat signé.

AmOnI s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations. Elle ne saurait être tenue responsable d'un résultat déterminé, les prestations de coaching et de bilan de compétences constituant des obligations de moyens.

À l'issue d'une formation ou d'un bilan de compétences, une attestation de présence et/ou de réalisation est remise à l'acheteur.

Article 8 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques, documents, outils et contenus remis ou communiqués dans le cadre des prestations (supports de formation, documents de travail, ressources, etc.) sont la propriété exclusive d'Isabelle THOMAS / AmOnl et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

L'acheteur bénéficie d'un droit d'usage personnel, limité et non cessible. Il s'interdit expressément de reproduire, copier, transmettre, diffuser ou mettre en ligne tout ou partie de ces supports, à titre gratuit ou onéreux, sans l'accord écrit préalable d'AmOnl.

Article 9 — Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de l'exécution des prestations, AmOnl collecte et traite des données à caractère personnel concernant l'acheteur. Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat (article 6, paragraphe 1, point b du RGPD UE/2016/679).

Les données collectées sont utilisées exclusivement à des fins de gestion administrative et de suivi des prestations. Elles ne sont pas transmises à des tiers, sauf obligation légale ou accord exprès de l'acheteur.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à : contact@amoni-orientation.com.

L'acheteur dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place Fontenoy — TSA 80715 — 75334 Paris Cedex 07 — www.cnil.fr).

Article 10 — Archivage et preuve

AmOnl archive les conventions, contrats et factures relatifs aux prestations réalisées. Ces documents constituent les éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.

Article 11 — Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions des articles L. 616-1 et suivants du Code de la consommation, l'acheteur particulier peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable d'un éventuel litige.

Le médiateur désigné par AmOnl est le CM2C (Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice), accessible via le site : www.cm2c.net.

Le recours à la médiation ne fait pas obstacle à la saisine des juridictions compétentes.

Article 12 — Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut d'accord, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de Dijon.

Pour les litiges impliquant des acheteurs professionnels, le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.

ANNEXE — FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Uniquement pour les acheteurs particuliers — à adresser par courriel ou courrier recommandé avec accusé de réception)

À l'attention d'Isabelle THOMAS / AmOnI
contact@amoni-orientation.com

Je soussigné(e), [Nom, Prénom] :

Adresse : _____

Courriel : _____

Notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

Désignation de la prestation : _____

Commandée le : _____

Confirmation reçue le : _____

Fait à _____, le _____

Signature : _____